Lyon, le 16 juin 2017

Compte rendu de l'entrevue avec Monsieur Etienne STOSKOPF
Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité

Présents : Chabbouh Rémy, Didier Dupir, Guy Froment, Franck Chenal

Début de la réunion à 17h30

Nous présentons succinctement notre organisation et sa représentativité au sein du SDMIS.

- Créée en avril 2004 au sein du SDIS 69,
- Aujourd'hui majoritaire dans l'ensemble des commissions paritaires.
- Nous privilégions un positionnement en partenaire social plutôt qu'en syndicat réfractaire aux changements.
- Nous ne sommes pas « l'antichambre de la direction ».

Nous proposons de scinder en 3 parties l'entrevue : un volet administratif, un volet juridique et un volet opérationnel.

ADMINISTRATIF :

- Les suites du SACR / Règlement opérationnel / Classement des centres :
  - Prise en compte du volet développement durable (achat de VEA/dématérialisation/usage eau/liquide émulseur bio)
  - Transport pénitentiaire vers une V2 et pourquoi pas un véhicule spécifique dédié ?
  - Parfaire le soutien juridique (huissier etc…)/ Rapport de l'ONDRP (de moins en moins de plaintes car aucune suite donnée par la justice/Nous demandons que le SDMIS dépose plainte/réponse pénale inadaptée/ anonymisation des plaintes comme la police)
  - Et enfin les statistiques d'arrivée sur les lieux ne reflètent pas la réalité du terrain. Il faut prendre en compte le premier véhicule complet à même de mener à bien la mission et les chiffres de l'évolution des prompts secours pour chaque départ (pas pour chaque intervention). Il faut

dissocier les 2 données : le premier engin sur les lieux et le premier engin à même de mener la mission.

- Nous contestons les chiffres du taux d'engagement des SPP (18% en moyenne pour les SPP). Cette donnée est totalement incongrue. Elle pourrait se trouver dans un volet médical pour les RPS par exemple. Lorsqu'ils ne sont pas en intervention les SP se forment en manœuvrant, désinfectent les VSAV et pratiquent une activité physique. Si cette donnée est maintenue, pourquoi ne pas faire l'analyse identique pour l'ensemble des officiers ?
- Dans les centres mixtes ou exclusivement volontaires les qualifications sont manquantes (Les chefs d'équipes dans un FPT étant de 4 équipiers par exemple)
- Nous demandons également une modification de l'algorithme de ARTEMIS avec les départs en intervention suivant le schéma suivant : FPT + EPC + FPT au lieu de EPC + FPT + FPT

- Le secours à personnes (SAMU et SSSM) / Mutualisation permanente de tout mais personne n'envisage la mise à disposition d'une plateforme commune SAMU et SDMIS, une mesure pourtant conseillée par la cours des comptes.
- INFO A TRANSMETTRE AU MINISTERE = La suppression de la sur-cotisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers ;
- INFO A TRANSMETTRE AU MINISTERE = La carrière des agents des Services Incendies et Secours liée à la réforme de 2012 (INC2) plus précisément des Sergent INC2 ;
- Recrutement de SPP / Particularité des SPP2 (Nombre de lauréats toujours trop important)

JURIDIQUE :

Depuis les 5 dernières années, plus d'une centaine de recours au TA ont été initiés par notre organisation en soutien des agents du SDIS (146 précisément). Ils vont de la reconnaissance d'accident de service, au droit de grève mais aussi à l'attribution de la NBI, de l'attribution des congés fractionnés et enfin des ex-logés du SDIS (Pour ce dernier point nous avons tenté en vain de solutionner le litige par une solution amiable et nous avons obtenu un issu favorable au TA mais le SDMIS a fait appel).

- En ce qui concerne le temps de travail, le niveau de protection des agents des SDMIS est passé d'une délibération gravée dans le marbre à un simple outil de gestion du SDMIS (Le Kit des feuilles). Nous demandons le respect des textes nationaux et européens en ce qui concerne le temps de travail des SPP. Nous avons fait appel à Guy Froment (Commandant de SPP à la retraite) pour son expertise, sa mémoire des délibérations et surtout sa présence dès 2001 dans les réunions sur ce sujet.
- Le respect des réglementations en vigueur NBI par exemple (vu avec le Préfet Gavory)

OPERATIONNEL :

Le SDMIS a atteint un très bon niveau en terme d'équipement de protection individuelle, de dotation d'engin et locaux, tels que le GFOR, de haut niveau. Les risques particuliers de type NRBC et attentat sont anticipés au mieux. C'est le risque courant qui nous préoccupe le plus.

- Formation des services de police pour les feux de véhicule (cf : 1999) / Idem protection Sp
- La situation opérationnelle du secteur autour de l'aéroport de St Exupery et de la mise en danger des usagers. Les pompiers de l'aéroport se mettent parfois en défaut en menant des missions à l'extérieur de leur zone de défense aéroportuaire. C'est un point à méditer urgemment.

- Le règlement opérationnel : il présente des paradoxes notamment en ce qui concerne la notion de COS (Commandant des Opérations de Secours) qui « fluctue» en fonction du niveau du commandement. A l'époque les services de la préfecture avaient acté que la mixité était un facteur important de la réponse opérationnelle. Selon nous il s'agit d'un élément important. Nous estimons que la mixité doit être « raisonnée » : et nous nous permettons de dénoncer l'accroissement du recours aux gardes postées des SPV.

- Classement des centres (CSP et IGH)

En préambule nous faisons référence à l'incendie de Londres. Désormais, il faut prendre en compte un fort accroissement de la population et par conséquent l'augmentation du nombre d'interventions. Depuis ce dernier SDACR il y a eu en plus de la tour de la Part Dieu la création de la tour Oxygène, la tour Incity qui sont des IGH et nécessitent la proximité d'un CSP à moins de 3 kms (Il y a des dérogations certes mais ce n'est pas le cas actuellement). Sur ce point nous rejoignons l'analyse de nos collègues de la CGT ayant un recours en cours sur ce sujet. Nous pensons qu'il est nécessaire d'anticiper également les ERP tel que le musée de Confluence, le stade des Lumières ainsi que les travaux en cours sur l'ex hôpital Hôtel Dieu.

Rapprochez-vous de vos représentants pour prendre connaissance des réponses apportées par Monsieur le Préfet.

Fin de la réunion à 20h00

Le bureau SUD